



## NOTE POUR LES CANDIDATS À LA CLASSIFICATION PARA TIR

Vous désirez obtenir une classification pour participer aux compétitions officielles de tir sportif en tant qu'athlète en situation de handicap.

Une telle classification doit être établie conformément aux règles contenues dans le Code National de Classification établi par le Comité Paralympique et Sportif Français, ainsi qu'aux « Classification Rules and Regulations » du World Shooting Para Sport.

**Officiellement, une classe sportive ne peut être attribuée qu'après l'examen physique de l'athlète par un panel de classificateurs officiels.**

Provisoirement, une « classification à distance » peut être envisagée, en fournissant un dossier médical permettant d'apprécier sur pièces l'éligibilité des handicaps. Un statut N (Nouveau) sera attribué, devant être confirmé par le panel de classification pour pouvoir obtenir un classement officiel à partir des championnats de France.

Sur le plan pratique, vous devrez :

- Fournir les renseignements médicaux précis concernant les handicaps concernés (diagnostic, origine, comptes rendus d'examens, traitement en cours, ...)
- Faire remplir par un praticien exercé (médecin spécialiste en rééducation fonctionnelle, médecin du sport, kinésithérapeute) la Fiche de Classification, accompagnée de la notice explicative (pièces jointes).

Tous ces renseignements devront être transmis sous pli cacheté à la **Commission médicale – Fédération Française de Tir**, qui sera inséré dans une autre enveloppe adressée à :

**Floriane HAYS - Fédération Française de Tir  
38, rue Brunel - 75017 Paris**

Après examen du dossier par les classificateurs, la réponse vous sera adressée par courrier ou par email.

**La Commission Médicale  
Fédération Française de Tir**

## PARTIE 1 - INFORMATIONS DE CLASSIFICATION

### 1.1 INFORMATIONS SUR L'ATHLÈTE

<b>NOM</b>		<b>PRÉNOM(S)</b>	
<b>SEXE</b>		<b>DATE DE NAISSANCE</b>	
<b>N° DE LICENCE</b>			
<b>ADRESSE POSTALE</b>			
<b>ADRESSE MAIL</b>			

<b>DISCIPLINE PRATIQUÉE</b>	<input type="checkbox"/> PISTOLET	<input type="checkbox"/> CARABINE
-----------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

### 1.2 INFORMATIONS MÉDICALES

#### Types d'altérations physiques

<input type="checkbox"/> Altération de la puissance musculaire	<input type="checkbox"/> Altération de l'amplitude passive des articulations	<input type="checkbox"/> Amputation d'un membre	<input type="checkbox"/> Néant
<input type="checkbox"/> Ataxie	<input type="checkbox"/> Athétose	<input type="checkbox"/> Hypertonie	

#### Description détaillée des handicaps et des conditions de santé

## PARTIE 2 - ÉVALUATION PHYSIQUE

### 2.1 - 2.2 ALTÉRATION DE LA PUISSANCE MUSCULAIRE (2.1) & DE L'AMPLITUDE PASSIVE DES ARTICULATIONS (2.2)

<b>LATERALITÉ</b>	<input type="checkbox"/> GAUCHE	<input type="checkbox"/> DROITE
-------------------	---------------------------------	---------------------------------

MEMBRES SUPÉRIEURS		ÉPAULE							COUDE				POIGNET		DOIGTS (2-5) (MCP)		POUCE		TOTAL POINTS (85/170)	TOTAL POINTS LOST		
		FLEXION	EXTENSION	ABDUCTION	ADDUCTION	HORIZ. ADD.	ENDOROTATION	EXOROTATION	FLEXION	EXTENSION	SUPINATION	PRONATION	DORSIFLEXION	VOLARFLEXION	FLEXION	EXTENSION	OPPOSITION	EXTENSION				
FORCES MUSCULAIRES (0-5)	DROIT																					
	GAUCHE																					
	PROM	0-90°	0-20°	0-90°	0-90°	0-120°	0-90°	0-90°	0-120°	0-120°	ANATOMICAL RANGE (AR)											
AMPLITUDE DES MOUVEMENTS	DROIT																					
	GAUCHE																					

MEMBRES INFÉRIEURS		HANCHE				GENOU		CHEVILLE				TOTAL POINTS (50/100)	TOTAL POINTS LOST	
		FLEXION	EXTENSION	ABDUCTION	ADDUCTION	FLEXION	EXTENSION	DORSIFLEXION	PLANTARFLEXION	INVERSION	EVERSION			
FORCES MUSCULAIRES (0-5)	DROIT													
	GAUCHE													
	PROM	0-90°	0-10°	0-20°	AR	0-90°	0-10°	0-30°	0-50°	0-50°	0-30°			
AMPLITUDE DES MOUVEMENTS	DROIT													
	GAUCHE													

### 2.3 AMPUTATION DE MEMBRE

MEMBRE SUPÉRIEUR CONCERNÉ : DROIT / GAUCHE	NIVEAU ET DESCRIPTION
MEMBRE INFÉRIEUR CONCERNÉ : DROIT / GAUCHE	NIVEAU ET DESCRIPTION

2.4 ATAXIE	2.5 ATHÈTOSE	2.6 HYPERTONIE

### 2.7 TRONC

COLONNE VERTÉBRALE	Conditions	Descriptions si présent
	Scoliose	
	Fixation	
Tests	Score	Commentaires
TEST 1 : Inclinaison avant	<input type="checkbox"/> + <input type="checkbox"/> +/- <input type="checkbox"/> -	
TEST 2 : Inclinaison arrière	<input type="checkbox"/> + <input type="checkbox"/> +/- <input type="checkbox"/> -	
TEST 3 : Inclinaison en dehors de la base support	<input type="checkbox"/> + <input type="checkbox"/> +/- <input type="checkbox"/> -	
TEST 4 : Courbure de chaque côté	<input type="checkbox"/> + <input type="checkbox"/> +/- <input type="checkbox"/> -	
TEST 5 : Rotation	<input type="checkbox"/> + <input type="checkbox"/> +/- <input type="checkbox"/> -	

Mesure de la longueur totale du dos (de C7 au siège)	cm
---	----

**Commentaires de l'athlète (soins, traitement médical, fauteuil, tierce personne,...) :**

**Commentaires de l'examineur :**

**Coordonnées de l'examineur (titre, nom, prénom, adresse, téléphone, courriel) :**

Signature de l'athlète :

Date :

Signature de l'examineur, tampon :





## **HISTORIQUE MÉDICAL**

La condition de santé est : <input type="checkbox"/> congénitale <input type="checkbox"/> acquise
Si non congénital, âge d'acquisition :
Interventions prévues :

## **TRAITEMENTS MÉDICAUX**

L'état de santé de l'athlète mentionné sur ce formulaire doit être le résultat d'handicaps expliquant pleinement la perte de fonctionnalité pour lesquelles l'athlète sera évalué lors de futures classifications. Les éléments médicaux relevés sur ce formulaire doivent pouvoir justifier la perte fonctionnelle liée au handicap de l'athlète.

L'athlète doit présenter un handicap minimal afin d'être éligible. Dans cette optique, il devra fournir tous les éléments justifiant son atteinte fonctionnelle, notamment :

- Les pathologies ou diagnostics ne pouvant être constatés par des signes et symptômes clairs.
- Les conditions de santé complexes et avec handicaps multiples.
- Les déficiences de membres (amputation ou dissymétrie) au niveau des articulations. Des radiographies des zones concernées peuvent être ajoutées au dossier.
- Les lésions de la moelle épinière, tous documents récents de mesures seront à rajouter.
- Les déficiences liées à l'ataxie, l'hypertonie, l'athétose.
- 

En outre, l'athlète devra fournir les examens complémentaires en sa possession, les comptes rendus médicaux et toute pièce justifiant de l'atteinte physique afin de compléter les diagnostics initiaux.

La commission de classification pourra être amenée à demander plus d'informations liées aux pathologies et déficiences de l'athlète concerné.



Je confirme que les informations ci-dessus sont exactes

Nom :

Spécialité médicale :

Numéro d'inscription Conseil National de l'Ordre des Médecins :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Date :

Signature et cachet :